

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 68 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 23 octobre à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 13 octobre 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Budget commune. Demande d'admission en non-valeur compte 6541

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier par courrier du 29 septembre 2023, Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient d'annuler des créances qui sont jugées irrécouvrables jusque l'année 2018 concernant le budget commune. Il convient de passer les mandats afférents en non valeurs sur le budget concerné.

Dont voici le détail :

- **Le montant des créances impayées s'élève à 17 437.72€**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'annuler cette créance et de la considérer comme non valeur.

Vote : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Valérie GARCIN

